

## PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 12 JUNI 2007

Délégués	66	En exercice	66		
Présents	5	Pouvoir	0	Suffrages exprimés	5

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06 juin 2007, l'an deux mille sept et le 12 juin 2007, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2007.

### PRESENTS

CROS Pierre - FOUREZON André - JOUVE André - RUEL Christian - TACONNET Robert

### ABSENTS non REPRESENTES

ALLIX Dominique - AUREL Marc - BERTHIER Daniel - BEYDON Patrick - BOETTI Claudine - BOURCET Georges - BOUET Alain - BOURDAIS Luc - BRUN Patrick - CACHARD Roger - CADET André - CHABAL Gilbert - CHANAL Marcel - CHARMETTE Dominique - CHAUVY Alain - COULOMB Michel - CROUZET Jean-Noël - CUOQ Roger - DANEROL Bruno - DEBARD Marie-Rose - DORNE Thierry - DUCCI M.Jean - ETTWILLER Catherine - FAURE Guy - FAURE Jean-Paul - FAURE Maurice - FAURE Philippe - FREYDIER Richard - GARNIER Gilles - GUIRON Sophie - HELMSTETTER Ernest - LOUIS Marie-Thérèse - MARIJON Gérard - MAISONNIAC Jean-Pierre - MARLIN Gilbert - MAZAT Laurice - MERCIER Philip - MOULIN Michel - MOUNIER Michel - OTTAVI Roseline - PETREL Henri - PLANTIER Jean-Luc - REBOUL Daniel - REY Jean-Louis - REY Roger - REYNAUD Jean-Louis - REYNE André - RIFFARD Jean-Paul - ROCHETTE Bernard - RODARY Fernand - ROSTAIND Françoise - SABY Christophe - SAINT LEGER Chantal - SOULAGEON Pierrette - TERRAS Marie-Noëlle - TILET Nadine - VALLA Jean - VIALLE Lucien - VIGNAL Jean-Paul - VIGNE Gilles - WOJCIEZKO Raymonde.

### PRESENTS ES-QUALITE

François PONCE - Séverine CHABAL

### SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 14H30. Il rappelle que lors de la réunion du mercredi 06 juin 2007, seulement 32 délégués étaient présents. Le quorum (34 présents) n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical ne pouvait pas délibérer valablement. En conséquence et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette séance a été renvoyée à ce jour mardi 12 juin 2007 et elle pourra donc délibérer quel que soit le nombre de délégués présents. Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

### 1. RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Délibération N°20/2007

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activités pour l'année 2006. Monsieur le Président présente le rapport d'activité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport d'activité 2006

### 2. DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL

Délibération N°21/2007

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui explique que suite au vol du camion immatriculé 6489QA07 (entretien des conteneurs), l'assurance nous a indemnisé à

hauteur de 11 503.00 € TTC. Afin de budgétiser le nouveau véhicule, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 7788 (fonctionnement recettes – indemnité suite au vol du camion immatriculé 6489QA07)	+ 11 503.00 €
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	+ 11 503.00 €
Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 11 503.00 €
Compte 2182 – Matériel de transport	+ 11 503.00 €

Monsieur le PONCE précise que nous n'avons pas pu trouver un plateau, nous avons donc acheté un Ford Transit pour un montant de 6 800.00 € HT soit 8 132.80 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les décisions modificatives comme définies dans le tableau ci-dessus.

### 3. CONVENTION POUR LES DEEE

Délibération N°22/2007

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui explique que suite à la mise en place de la filière pour la valorisation et l'élimination des déchets issus des équipements électriques et électroniques, il convient de passer deux conventions :

- ❖ L'une avec OCAD3E/Eco-Systèmes
- ❖ L'autre avec OCAD3E/Recylum

OCAD3E établit et gère les relations contractuelles et financières avec les collectivités locales, il garantit la continuité des enlèvements et le versement des compensations financières :

- Part fixe : 1560.00 €/an
- Part variable : de 20 à 65 €/tonne selon le nombre d'unités par enlèvement.

Eco-systèmes et Recylum sont des organismes agréés par les pouvoirs publics :

- ❖ Eco-systèmes est chargé de l'enlèvement et du traitement des petits appareils en mélange, écrans, gros électroménagers froid et hors froid,
- ❖ Recylum est chargé de l'enlèvement et du traitement des lampes

Monsieur le Président rajoute que le SYTRAD a pris une délibération pour passer une convention avec OCAD3E/ECOLOGIC pour tous les EPCI membres. Compte tenu, que les déchets issus des déchetteries sont de la compétence collective et que celle-ci ne peut être dissociée, que le SICTOMSED traite lui-même tous les déchets issus des déchetteries, nous avons demandé à Monsieur le Sous-Préfet d'annuler cette délibération et à OCAD3E d'annuler la convention signée avec le SYTRAD au nom de tous les EPCI membres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Approuve cette démarche
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer une convention avec OCAD3E/Eco-systèmes et une convention avec OCAD3E/Recylum

**4. CLE DE REPARTITION BUDGET GENERAL/BUDGET ANNEXE** Délibération N° 23/2007

---

Suite à l'augmentation des entrées de bois et déchets verts sur les déchetteries, il convient de modifier la clé de répartition du bois entre le Budget Général et le Budget Annexe.

	Répartition actuelle	Nouvelle répartition
Budget Général	65%	90%
Budget Annexe	35%	10%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification de la clé de répartition pour le bois et les déchets verts comme définie dans le tableau ci-dessus.

**5. MARCHE POUR LES DIB INDUSTRIELS ET MENAGERS** Délibération N° 24/2007

---

Monsieur le Président rappelle que le marché concernant le traitement des Déchets Industriels banals (industriels et ménagers) se termine le 31 décembre 2007, un nouveau appel d'offres ouvert devra être lancé pour la période suivante : 01/01/2008 au 31/12/2010.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour le traitement des déchets Industriels Banals (industriels et ménagers)

**6. CONSULTATION POUR LES ASSURANCES** Délibération N° 25/2007

---

Une consultation pour les assurances va être effectuée en septembre 2007 sous la forme d'une procédure adaptée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- lancer une consultation pour les assurances
- signer tout document relatif à ce marché

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15H25

Le Secrétaire de séance  
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED  
Pierre CROS